



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, Mme Sophie LE PALLEC, M. Mikael MAHAGNE.

Procuration : Mme Catherine CADORET à M. Patrick GRIGNON
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Anthony LE HIR
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
Mme Elodie AUGUY à Mme Nelly LE HEN
M. Maxime PASCO à M. Philippe ROBINO
Mme Séverine LE SAGER à Mme Martine LE LOIRE
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET
M. Mikael MAHAGNE à Mme Emmanuelle BOURET

Secrétaire de séance : M. Patrice LE PADELLEC

Objet : Acquisitions parcelles – Mme JEAY Angèle - BAUD.

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les conjoints JEAY, représentés par Madame JEAY Angèle domiciliée rue des Vénètes 56000 VANNES sont disposés à céder des parcelles situées sur la commune de BAUD, dans le secteur de Kernantec.

Elle explique que Madame JEAY Angèle accepte un prix d'acquisition global de 86 000 € net vendeur pour ces six parcelles et elle invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

Décide de faire l'acquisition des parcelles suivantes au prix total de 86 000 € net vendeur :

- ZK-38 (21 680 m²)
- ZK-320 (11 500m²)
- ZK-322 (180 m²)
- ZK-323 (710 m²)
- ZK-336 (35 050 m²)
- ZX-15 (7 280 m²)

Décide de prendre en charge les frais d'actes à intervenir,

Autorise le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer les actes notariés qui seront établis en l'étude de Maîtres RAISON & MACE, notaires à BAUD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-215600107-20221112-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 12-11-2022

Publication le : 12-11-2022

Le Maire,



Pascale GILLET